

A-CJ CHANTEIXOISE

Saison 2018-2019

FICHE PRATIQUE

Horaires

Lundi	
Mardi	
École athlétisme/poussins	18H00 à 19H30 Stade des Maurians /ou gymnase
Mercredi	
Benjamins à masters	17H00 à 19H00 Stade des Maurians /ou gymnase
Jeudi	
Cadets à Masters	17H30 à 19H00 Stade de Tulle
Vendredi	
Benjamins - minimes	17H30 à 19H00 Stade de Tulle
Baby athlé	17H00 à 18H00 Stade des Maurians / gymnase
Musculation	18H00 à 19H00 Salle musculation Chanteix
Samedi	
Cadets à masters	14H00 à 16H00 Stade des Maurians / ou gymnase
Marche nordique	stade des Maurians
Dimanche	
Cadets à masters	10h00 à 12h00 Stade de Tulle

Cotisation annuelle

Enfants, étudiants, emplois précaires :55€
Adultes :75€

Lieux des entraînements :

Stade des Maurians à Chanteix
Et/ou
Gymnase de Laval Verdier à Saint Mexant en cas de mauvais temps.
Piste stade CEUILLE à Tulle

Documents à fournir dès l'inscription :

* certificat médical (modèle joint en annexe)
* remplir soigneusement la fiche de renseignement athlète et médicale, (jointe en annexe)
* lire et signer le règlement intérieur. (joint en annexe)

Pour la pratique :

Vêtements conseillés: Short, survêtement, maillot, k-way Prendre de l'eau.

Coordonnées entraîneurs

Prévenir les entraîneurs des catégories concernés en cas d'absence aux entraînements et compétitions

Jean-Jacques Gazzola 06 69 59 44 77
Marcel et Marinette Copin 05 55 29 35 42 ou 06-14-18-31-78

Renseignements complémentaires

Site Internet du club : <http://acjchanteix.fr>
05 55 29 40 15 ou 06 69 59 44 77

A-CJ CHANTEIXOISE

Saison 2018-2019

FICHE MEDICALE COMPLEMENTAIRE DE LIAISON

Numéro de Sécurité Sociale dont dépend l'athlète :

VACCINATION : date du dernier rappel anti-tétanique.....

INDIQUEZ :

- LES PROBLEMES DE SANTE

.....

- LES CONTRE – INDICATIONS :

(Pour tout médicament à prendre, fournir obligatoirement une ordonnance)

.....

- LES ALLERGIES :

- LE PORT DE LUNETTES : (circulaire ministérielle n°72266 du 3 juillet 1972).

OUI (1) NON (1) **Si oui :**

Je soussigné, déclare que l'enfant désigné doit conserver (1), ne doit pas conserver (1) ses lunettes pendant les activités sportives.

(1) rayez la mention inutile

EN CAS D'HOSPITALISATION DE L'ATHLETE

Je soussigné(e) Mr – Mme (1) :

Père / Mère / Tuteur (1) de l'enfant désigné ci-dessus, autorise les membres du bureau de l'ACJC et les entraîneurs à prendre toutes les mesures d'urgence que nécessiterait l'état de mon enfant.

(1) rayez la mention inutile

Fait à, le

Signature des parents (mention "Lu et Approuvé")

Information importante !

Avant la prise de tout produit pharmaceutique, nous vous invitons à vérifier qu'il ne contient pas de substances interdites. Prévenir les entraîneurs

ICI:

<https://www.afld.fr/finder/produits-dopants>

le formulaire:

https://www.afld.fr/webfm/doc_user/images/pdf/pfmedical/01-formulaireaut2013pdf

A-CJ CHANTEIXOISE

Saison 2018-2019

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACJC

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'Assemblée Générale. (Extrait des statuts de l'ACJC). Il est modifiable chaque année.

Lors de l'Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) le quorum est des 2 tiers. Pour l'adoption des délibérations (votes) la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents est requise (licencié ou représentant légal).

L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, du retour de la fiche type de renseignements médicaux, du règlement de la cotisation annuelle, de la signature du Règlement Intérieur.

Le prix de la cotisation peut être révisé chaque année, il est fixé par le Comité Directeur, il comprend une assurance. Chaque adhérent en signant le règlement intérieur reconnaît avoir été informé de son intérêt à contracter une assurance « individuelle accident » complémentaire.

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.

Les parents qui conduisent les enfants du club sur les stades doivent être assurés en conséquence. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

Le comité directeur est le seul juge en matière de sanctions disciplinaires (exclusion temporaire ou définitive).

La diffusion de photographies sur Internet est sujette à autorisation préalable de l'intéressé ou de son représentant légal

Fait à, le
Nom, Prénom et signature des parents (mention "Lu et Approuvé»)

J'autorise la diffusion de mon image sur le site Internet du club oui - non

1 Cochez la case correspondante